



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question orale n° 97

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur un sujet qui n'est pas simple, et ce quelle que soit notre appartenance politique. Il y associe son collègue Jean-Pierre Door, député du Loiret. Alors que notre système de santé est réputé être le meilleur au monde, le processus de désertification médicale, engagé depuis quelques années, est en train de s'aggraver, notamment en milieu rural. Le drame vécu le week-end dernier par une jeune mère de famille nous interpelle tous. Des associations de maires, telle l'AMRF ou la Fédération des villes moyennes, avaient déjà appelé au secours début octobre. Dans son département la Haute-Loire, il n'est pas rare de devoir effectuer plus de 25 km entre médecin et pharmacien de garde. En effet, le maillage territorial des professions de santé souffre terriblement en zones rurales du désintérêt des jeunes praticiens qui ne s'y fixent pas. Face à cela nous ne sommes pas restés inertes : la précédente majorité avait pris des mesures pour endiguer ce processus et sans cela la situation serait bien pire encore. Il pense notamment à : l'augmentation du *numerus clausus* ; la possibilité pour les médecins de travailler jusqu'à 67 ans pour favoriser une éventuelle relève ; au financement de maisons de santé. Ces mesures structurelles auront un effet positif. Mais compte tenu des dix ou quinze années d'études et de formation pour les médecins, il demande quelles mesures elle va engager dès maintenant, notamment pour s'inscrire dans une logique d'équilibre territorial. Dans le PLFSS, elle poursuit *a minima* l'effort que nous avons engagé en proposant de recruter 200 « praticiens locaux de médecine générale » qui seront répartis par les ARS et assurés de percevoir une rémunération. Comment compte-t-elle instaurer, sur chaque bassin de vie, des pôles territoriaux de santé assurant le regroupement logique et la complémentarité entre toutes les professions de santé et les hôpitaux de proximité ? Il demande quelles sont ses intentions en ce qui concerne l'ensemble des jeunes médecins, quel fléchage pourrait être mis en place pour les inciter à se diriger vers les territoires dépourvus de praticiens sans pour autant en faire des médecins salariés, et comment elle compte dans les meilleurs délais assurer à l'ensemble de la population un égal accès aux soins et maintenir ainsi l'attractivité de nos zones rurales.

Texte de la réponse

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MÉDECINS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Vigier, pour exposer sa question, n° 97, relative à la répartition géographique des médecins.

M. Jean-Pierre Vigier. Madame la ministre de la culture et de la communication, j'associe à ma question mon collègue Jean-Pierre Door, député du Loiret.

Engagé depuis quelques années, le processus de désertification médicale est en train de s'aggraver, notamment en milieu rural. De nombreux élus locaux appellent au secours depuis plusieurs mois. En effet, le maillage territorial des professions de santé souffre terriblement en zone rurale du désintérêt des jeunes praticiens qui ne s'y fixent pas.

Dans mon département de la Haute-Loire, par exemple, il n'est pas rare de devoir effectuer plus de vingt-cinq kilomètres entre médecin et pharmacien de garde. Dans l'ouest de ce département, si des solutions à très court

terme ne sont pas trouvées, ce sont, dans les cinq ans à venir, plus de quinze postes de médecin qui vont disparaître.

Face à cela, la précédente majorité avait pris des mesures pour endiguer ce processus. Je pense notamment à l'augmentation du *numerus clausus*, à la possibilité pour les médecins de travailler jusqu'à soixante-sept ans, au financement de maisons de santé.

Vous avez récemment présenté un plan global de lutte contre les déserts médicaux, comprenant une liste détaillée de douze mesures destinées à inciter les jeunes médecins à s'installer dans ces zones. Ce plan va, me semble-t-il, dans le bon sens. Mais sera-t-il suffisant ? Car il y a urgence. Ces mesures structurelles auront un effet positif mais à long terme, compte tenu des dix ou quinze années d'études et de formation des médecins. Madame la ministre, comment comptez-vous instaurer, sur chaque bassin de vie, des pôles territoriaux de santé assurant le regroupement logique et la complémentarité entre toutes les professions de santé et les hôpitaux de proximité ? Ne peut-on mettre en place un fléchage pour inciter les jeunes médecins à se diriger vers les territoires dépourvus de praticiens sans pour autant en faire des médecins salariés ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Aurélie Filippetti, *ministre*. Monsieur le président, monsieur le député Vigier, le Gouvernement, vous le savez, est très sensible à un sujet qui intéresse nos concitoyens en zone rurale comme en zone urbaine. La ministre des affaires sociales et de la santé a annoncé en décembre dernier plusieurs mesures réunies dans le pacte territoire santé. Ce pacte ne réussira qu'avec l'engagement résolu de tous. La ministre des affaires sociales et de la santé, attachée à une mise en oeuvre rapide, a rencontré les directeurs généraux des agences régionales de santé le 13 décembre pour les mobiliser. Elle réunira prochainement les 26 " référents installation " des agences régionales de santé, qui auront pour mission d'accompagner les futurs jeunes médecins.

Le Gouvernement est convaincu de l'utilité des mesures incitatives pragmatiques pour changer la situation des déserts médicaux. La formation médicale doit permettre la découverte au plus tôt de la médecine générale, notamment en parvenant à ce que 100 % des étudiants aient suivi un stage en cabinet, afin d'attirer plus d'internes vers cette spécialité majeure pour notre système de soins. Le moment de l'installation est bien sûr stratégique. Il ne s'agit plus de multiplier les dispositifs d'aide, très nombreux. Il est temps maintenant de les faire connaître et de sécuriser les jeunes médecins en les accompagnant dans leur installation. Il faut aussi transformer en profondeur l'exercice des soins de proximité par la constitution d'équipes pluridisciplinaires, par des transferts de compétences et par la télémédecine.

C'est avec ces nouvelles organisations que nous parviendrons à attirer les jeunes. Enfin, certains territoires isolés doivent faire l'objet d'un suivi tout particulier : les médecins salariés, les hôpitaux de proximité et les centres de santé doivent pouvoir leur venir en appui. Ces mesures ne seront couronnées de succès que si les territoires s'en emparent. C'est pourquoi un travail de concertation régionale, menée par les directeurs généraux d'ARS, permettra d'assurer la réussite de ce pacte.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Vigier.

M. Jean-Pierre Vigier. Madame la ministre, je vous remercie. Ce sujet, pour un territoire rural comme le mien, est capital. Il sera en effet très difficile d'installer de nouvelles familles s'il n'y a plus de professionnels de santé. Nous représentons 20 % de la population, vivant sur 80 % du territoire français, où il nous faut impérativement maintenir de la vie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 97

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 648

Réponse publiée au JO le : [30 janvier 2013](#), page 450

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 janvier 2013](#)